



Proposition d'embauche à 8 € net par heure

Par **feudebois**, le **31/12/2011 à 17:32**

Bonjour à tous les membres du forum,
Je viens de voir cette annonce :
"cherche femme de ménage sérieuse et compétente disponible immédiatement.
Salaire net 8 euros net de l'heure sachant que le smic au 01/01/12 est à 7,09 net de l'heure.
5 heures par semaine en moyenne.
paiement par chèque emploi service".
Est-elle légale ? Je n'ai jamais été payée en CESU et je ne sais pas du tout comment ça marche.
Merci d'avance pour vos réponses.
Et bon réveillon à tous !

Par **Marion2**, le **31/12/2011 à 18:11**

Depuis le 1er Décembre 2011, le taux net horaire du SMIC est à 7,22€ (9,19€ Brut).
Il n'y aura pas d'augmentation au 1er Janvier 2012 puisqu'elle a déjà eu lieu le 1er Décembre 2011.
Le règlement par chèques emploi-service est tout-à-fait légal.

Par **feudebois**, le **31/12/2011 à 19:27**

Merci, je sais bien sûr que le CESU est légal..... lol mais par contre c'est le montant inscrit qui m'interpellait.
Merci en tout cas et bon réveillon !

Par **Marion2**, le **31/12/2011 à 19:36**

A vous également, Bon Réveillon